



Renforts en Nouvelle-Calédonie : Dépassées radineries ?!

Suite à la crise sociale et politique en Nouvelle-Calédonie déclenchée au mois de mai¹, la « haute » administration de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) a initié une campagne de renforts temporaires en effectifs douaniers.



En théorie : une idée bienvenue

Dans l'absolu, le syndicat SOLIDAIRES Douanes exprime son soutien à cette opération de renfort permettant de soulager les collègues en poste au sein de la Direction régionale (DR) de Nouvelle-Calédonie.

Dans la difficulté, il importe de répondre présent et d'exprimer concrètement un soutien humain et matériel.

En effet, l'effectif total de la Direction, fixé à peine à 120 agents au total, fut très sollicité, pour effectuer des missions d'extrême nécessité :

- en Opérations commerciales (OPCO) : dédouanement d'urgence (de denrées et médicaments) ;
- en Surveillance : sécurisation de l'aéroport et utilisation du nouveau moyen nautique semi-rigide (pour transport rapide de personnes et marchandises dans la baie de Nouméa).



En pratique : des restrictions malvenues

Néanmoins, les conditions de mise en pratique sont très largement perfectibles, dénotant à la fois un manque d'ambition et une grave pénurie de moyens.

D'abord, l'ampleur des besoins est sous-évaluée, avec un renfort limité à 11 agents.

Et encore, au départ, l'appel ne concernait que 3 agents !

C'est la pugnacité de SOLIDAIRES Douanes lors de la séance du 6/06 du Comité social d'administration de réseau (CSAR) qui permit d'aboutir à un seuil dépassant le seuil symbolique de la dizaine...

Ensuite, les conditions de gestion et prise en charge des collègues en renforts sont très loin d'être engageantes (liste non exhaustive) :

- non remboursement d'avances de frais,
- non indexation par rapport au coût de la vie,
- critères draconiens édictés sans préavis, ni adaptés avec souplesse,
- prise et fin de service inutilement dangereuses,
- « haute » hiérarchie locale au discours culpabilisant,
- interlocuteurs administratifs nationaux absents.



Le Caillou, une perle nationale, mérite mieux que des miettes.

Face à cette incurie administrative, SOLIDAIRES Douanes saisit par courrier la Direction générale (voir pièce jointe).

Nos collègues ne réclament pas l'aumône, ils demandent à une autorité régalienne d'assumer ses devoirs envers les personnels et, au-delà, vis-à-vis de la population d'un territoire faisant partie de la Communauté nationale.

Cela passe d'abord par un règlement de la situation d'urgence, et dans un second temps, d'un plan de renforcement des moyens douaniers, notamment Garde-côtes, pour couvrir l'immensité de l'espace de l'archipel, au bénéfice de la Collectivité.

Paris, le 30 juin 2024

¹ Pour notre analyse de la situation, voir notre communiqué *Pacifier le Pacifique ? Que Bercy assume sa place !*
Disponible ici : <https://solidaires-douanes.org/Nouvelle-Caledonie>



Paris, le dimanche 30 juin 2024

Madame Florence PLOYART
Sous-directrice des ressources humaines
et relations sociales
11 rue des deux communes
93558 MONTREUIL

Objet : Renforts en Nouvelle-Calédonie – modalités de prise en charge.

Madame la sous-directrice,

Le syndicat SOLIDAIRES Douanes vous saisit sur la campagne actuelle de renforts au sein de la Direction régionale des Douanes de Nouvelle-Calédonie (DRDNC), et plus particulièrement sur les modalités de prise en charge.

En amont du départ des agents, le discours tenu par M. le directeur général adjoint (DG-A) était rassurant, aussi bien :

- devant les organisations syndicales nationales, notamment lors de la séance du Comité social d'administration de réseau (CSAR) du jeudi 6 juin dernier ;
- que devant les agents à l'aéroport de Roissy-CDG le lundi 10, peu de temps avant leur montée dans l'aéronef pour Nouméa.

Problématique

Or, il se révèle que la réalité de l'accompagnement des personnels de renforts sur place est loin d'être reluisante.

Dans le cadre de ce renfort inédit, mené hors du cadre habituel de la résidence « Paris-spécial », la doctrine n'est pas clairement définie. Aussi bien sur :

- les acteurs de gestion et de décision, et *in fine* sur la chaîne de commandement en matière de prise charge ;
- que sur le dispositif de mesures concrètement prévues au niveau de l'accompagnement financier, depuis l'alimentaire au bâtimentaire en passant par les transports¹.

Contexte

Certes, la situation sécuritaire et l'épuisement des personnels de la DRDNC commande une mesure prompte de soutien de la part des autorités de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI).

Le syndicat SOLIDAIRES Douanes en est conscient.

Structurellement, notre organisation syndicale revendique un plan général de recrutement massif des effectifs, partout sur le territoire, et *a fortiori* sur le Caillou, aussi bien au niveau terrestre que garde-côtes afin d'en couvrir les 1,5 millions de km² de la zone économique exclusive (ZEE).

Et, conjoncturellement, les personnels de renfort « Paris-spécial » étant déjà sollicités sur la période notamment dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de Paris (JOP), SOLIDAIRES Douanes soutient ce renfort temporaire. Ainsi, pour son efficacité, nous avons plaidé :

- une campagne d'enquête nationale ouverte et transparente, afin de garantir un maximum de candidatures,
- l'attribution du même dispositif d'accompagnement que celui des personnels de la résidence « Paris-spécial », au regard des réussites précédentes qu'ont été les renforts Brexit et le redéploiement aéroportuaire en 2021.

Néanmoins, une certaine précipitation conjuguée à l'absence d'écoute de nos propositions syndicales amènent à la situation problématique actuelle.

Défaillances constatées

L'accompagnement financier et humain est manifestement défaillant.

À ce jour, seule l'indemnité quotidienne (pour repas) semble être promise, d'un montant de 48 € (24 € x 2), que les personnels attendent toujours. D'autant que les pôles logistique et informatique (PLI) des directions d'origine n'ont pas reçu de consignes claires, tandis que les gestionnaires Chorus indiquent que l'autre indemnité (de mission) promise de 48 euros par jour n'existe pas...

¹ Alors qu'il a été notifié avant le départ des agents qu'ils relèvent de l'article 1 de l'[arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités de missions](#) prévues à l'article 3 du [décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006](#), soit un taux de remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas de 2 x 24 € (ou 2 x 2 864 francs des collectivités françaises du Pacifique – F. CFP) et un taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement, incluant le petit-déjeuner de 120 € (ou 14 320 F. CFP), par jour.



Au niveau transport, il nous est également signalé plusieurs non remboursements de train, au motif que le billet pour Paris est de 1^{re} classe. Sauf, qu'à l'heure où il a été demandé aux personnels (samedi 8/06 au soir) d'être présents à Paris (le lundi 10/06 à midi au plus tard), il n'y avait plus de billet 2^e classe disponible !

Au niveau immobilier, les personnels ne savent pas s'ils sont éligibles à l'indemnité de résidence et a *fortiori* s'ils peuvent en bénéficier dans le cas où ils trouveraient un logement dans le parc privé, alors que l'arrêté du 3 juillet 2006 explicite qu'il s'agit d'un *forfait, incluant le petit-déjeuner*.

Humainement, c'est aussi un certain désarroi. À leurs demandes, un cadre dirigeant de la DRDNC leur a répondu que « *s'ils voulaient faire de l'argent, il fallait partir dans le privé* ». Pour un A⁺ gagnant plusieurs fois la rémunération d'agents B et C, et ne connaissant pas la précarité, cette réflexion est bien mal venue. Pour un cadre supérieur, nous attendons non de la raillerie et de la fuite, mais un sens des responsabilités et une appréciation de l'engagement.

Usure prématurée

Au sein des 11 renforts choisis parmi les 20 candidatures, certains collègues commencent à être dans une situation financière compliquée. Les collègues se sont engagés en pensant que la DGDDI allait reconnaître leur altruisme et réactivité. Mais là c'est la douche froide, ils pensent qu'ils vont y être pour leurs frais, sans indemnité d'accompagnement, alors que l'écart de niveau de vie est conséquent par rapport à leur rémunération en France européenne.

À l'aéroport de La Tontouta, les personnels enchaînent les services. La 1^{re} semaine, jusqu'à 70h, en service de veille, par tranche de 4h, avec une arme longue pour garder un accès, car il y a déjà eu 3 assauts contre ces installations. Si le dépassement du temps de travail est prévu en cas de circonstances exceptionnelles par la législation, nous rappelons qu'il doit respecter une triple exigence :

- consultation des instances représentatives du personnel (IRP), en l'occurrence le Comité social d'administration (CSA), aussi bien le CSA local de la DRDNC que le CSAR puisque l'enquête pour les renforts a été menée nationalement ;
- être limité dans le temps ;
- être assorti de contreparties², c'est sur ce point que nous insistons.

Les personnels ne sont pas des pions. Séparés de leurs proches pour une période minimum de 6 semaines, ils sont confrontés à une situation anxiogène (barrages indépendantistes et loyalistes, couvre-feux, incendies nocturnes, déflagrations, pénurie de médicaments et de denrées).

L'hôtel lui-même, où les collègues en renfort logent, n'est pas sécurisé, mais se situe dans un quartier « défendu » par un barrage de « comité de citoyens ». La route pour se rendre de l'hôtel à l'aéroport de Tontouta étant bloquée, le parcours des 50 kilomètres de distance s'est effectué... en avion la 1^{re} semaine grâce à un pont aérien. Ce que la Douane a rapidement stoppé.

Les collègues effectuent maintenant le trajet en civil et en véhicule banalisé et traversent le connu col de la Pirogue, propice aux guet-apens et aux caillassages. Des gendarmes en civil ont déjà été pris à partie à cet endroit avec des échanges de tir et pour conséquence dramatique un mort. À l'heure où nous vous écrivons ces lignes, la femme d'un gendarme vient également d'y être agressée, sa voiture volée et elle, laissée sur le bord de la route.

Les collègues sont clairement identifiés comme des renforts de l'Hexagone et essuient régulièrement des insultes. La Police de l'aéroport continue elle, de bénéficier du pont aérien.

Conclusion

Il y a une réelle différence de traitement par rapport aux autres administrations (Armée de Terre, Pompiers de Paris, Gendarmerie, Magistrature), qui eux sont logés, conséquemment indemnisés et n'ont, de plus, pas besoin de trouver leurs repas par eux-mêmes, chaque jour.

En Douanes, malgré un très bon accueil des collègues de la DRDNC, les personnels en renfort sont confrontés à l'impossibilité d'un dialogue administratif. Cela tient à l'insuffisance structurelle de moyens des services de gestion et à l'austérité budgétaire, à l'absence de doctrine de cadrage, mais cela n'est pas acceptable en cette situation.

Si la situation perdure, plusieurs de nos collègues sont d'ores et déjà décidés à demander un rapatriement rapide, il vous appartient d'y remédier.

En vous remerciant vivement par avance pour l'attention portée à notre demande, nous vous prions d'agréer, Madame la sous-directrice, l'expression de notre haute considération.

P/ SOLIDAIRES Douanes
Les co-secrétaires généraux

Yannick DEVERGNAS

Fabien MILIN

2 Source : Cour de cassation, civile, Chambre sociale, 26 janvier 2022, n° de pourvoi 20-21.636
Disponible ici : <https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000045097657>

Renforts en Nouvelle-Calédonie : Dépassées radineries ?!



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org

adhésion : solidaires-douanes.org/-adhesion-

Un syndicalisme clair et sincère !